

BUDGET ANNEXE DU SPANC



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
Fax : 03 87 05 27 27
administration@cc-saulnois.fr

Affaire suivie par
Pôle finances
☎ 03.87.05.80.73
📠 03.87.05.27.27
celine.pattar@cc-saulnois.fr

REÇU LE
13 JUN 2023
S/P CHÂTEAU-SALINS

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Madame la Sous-Préfète

Château-Salins, le 13 JUN 2023

BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget primitif 2023 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1) Budgets primitifs 2023 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de DELME - Zone de DIEUZE - Zone de FRANCAITROFF - Zone de MORVILLE-LES-VIC - Zone de MUNSTER - Réseau Très Haut Débit - ESAT d'ALBESTROFF - Zone LA SABLONNIERE - ZIC d'AMELECOURT Budget primitif 2023 – Budgets annexes à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> - SPANC (M49) - Déchets ménagers (M4) 	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

Jérôme ENO



REPUBLIQUE FRANCAISE

5	7	2	0	6	1	3	2	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS
---	---	---	---	---	---	---	---	------------------------------------

Numéro SIRET : 24570120600113

Poste comptable de SGC de SARREBOURG

SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Service public local

M49

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2023

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance du budget - dépenses		
8	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
9/10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
11/12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
15	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.3 - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A1.6 - Autres dettes		X
16	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
17	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
18	A3.2 - Etalement des provisions	X	
19	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
20	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat des dép. et rec. des serv. d'eau et d'assainissement-Expl		X
	A5.1.2 - Etat des dép. et rec. des serv. d'eau et d'assainissement-Invest		X
	A5.2.1 - Etat de des dép. et rec. des serv d'ass. coll. et non coll-Expl		X
	A5.2.2 - Etat de des dép. et rec. des serv d'ass. coll. et non coll-Invest		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affé		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affé		X
	C - Autres éléments d'informations		
21	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N	X	
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		X
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Présentation agrégée du budget principal du service et des budgets annexes		X
	D - Arrêté et signatures		
22	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
 - sans les chapitres "opération d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans opération.

III - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget cumulé (BP+DM) de l'exercice précédent.

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159
Nombre de conseillers en fonction : 158
Nombre de conseillers présents : 108
Nombre de conseillers votants : 112

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 13 Mars 2023

POINT N° CCSDCC23012-K
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	50.292,32 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 18.101,98 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022	32.190,34 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	10.344,75 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022	10.344,75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- REPORTER l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 32.190,34€ ;
- REPORTER l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€.

Après délibération, l'assemblée :

- REPORTE l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 32.190,34€ ;
- REPORTE l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€ ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	114 805.34	82 615.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		32 190.34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		114 805.34	114 805.34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1064 et 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		10 344.75
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			10 344.75

TOTAL

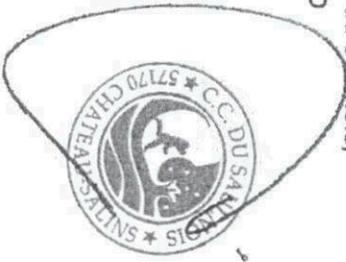
TOTAL DU BUDGET	114 805.34	125 150.09
------------------------	------------	------------

BUDGET SPANC - EXERCICE 2022
ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES A RATTACHER A L'EXERCICE 2022

Nature de la dépense	Désignation du fournisseur	Date du service fait	Montant du rattachement à l'exercice 2022	Imputation comptable
Mise à disposition personnel remplçt	SDEA	31/12/2022	4 190,62 €	6218/012
TOTAL			4 190,62 €	

Château-Salins, le 31/12/2022

Le Président de la Communauté de
Communes du Saulnois,
Jérôme END



BUDGET SPANC - EXERCICE 2022
ETAT RECAPITULATIF DES PRODUITS A RATTACHER A L'EXERCICE 2022

Nature de la recette	Désignation du tiers	Date du service fait	Montant du rattachement à l'exercice 2022	Imputation comptable
17 prestations "Contrôles à 10 ans" (17 X 100,00 €)	SGC SARREBOURG - DIVERS PARTICULIERS	31/12/2022	1 700,00 €	7062
TOTAL			1 700,00 €	

Château-Salins, le 31/12/2022

Le Président de la Communauté de
Communes du Saulnois,
Jérôme END



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'EXPLOITATION						
011	Charges à caractère général	24 000.00		22 439.74	22 439.74	22 439.74
012	Charges de personnel et frais as	69 248.90		83 405.60	83 405.60	83 405.60
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	6 546.75		5 960.00	5 960.00	5 960.00
Total des dépenses de gestion des services		99 795.65		111 805.34	111 805.34	111 805.34
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	5 000.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
68	Dotations aux prov. et aux dépré	4 635.36				
69	Impôts sur les bénéfices et assir					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles d'exploitation		109 431.01		114 805.34	114 805.34	114 805.34
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	1 000.00				
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 000.00				
TOTAL		110 431.01		114 805.34	114 805.34	114 805.34
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION					114 805.34	114 805.34
RECETTES D'EXPLOITATION						
013	Atténuations de charges	5 000.00				
70	Ventes de produits fabriqués, pr	25 080.00		52 615.00	52 615.00	52 615.00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres prod. de ges. cour.					
Total des recettes de gestion des services		30 080.00		52 615.00	52 615.00	52 615.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	30 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
78	Reprises sur prov. et sur dépréc	346.75				
	Autres					
Total des recettes réelles d'exploitation		60 426.75		82 615.00	82 615.00	82 615.00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		60 426.75		82 615.00	82 615.00	82 615.00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				32 190.34	32 190.34
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION					114 805.34	114 805.34

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	1 000.00				
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipeme					
Total des dépenses d'équipement		1 000.00				
10	Dotations,fonds divers et réserv					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financièr					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
4581	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissem		1 000.00				
040	Op.d'ordre de transfert entre sec					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissem						
TOTAL		1 000.00				
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEME						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement					
16	Empr. et dettes assimil.(hors 16)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations,fonds divers et réserv	164.04				
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip.créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financièr					
Total des recettes financières		164.04				
4582	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissem		164.04				
021	Virement de la section de foncti					
040	Op.d'ordre de transfert entre sec	1 000.00				
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissem		1 000.00				
TOTAL		1 164.04				
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					10 344.75	10 344.75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEME					10 344.75	10 344.75

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	22 439.74		22 439.74
012	Charges de personnel et assim	83 405.60		83 405.60
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	5 960.00		5 960.00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000.00		3 000.00
68	Dot. aux amort. et provisions			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		114 805.34		114 805.34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 114 805.34

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions règl. et amort. dérogatoire</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immob. incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
4581	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépense imprévues			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, presta	52 615.00		52 615.00
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	30 000.00		30 000.00
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		82 615.00		82 615.00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	32 190.34
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	114 805.34

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortiss.			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immob.			
39	Dépréciation stocks et en-cours			
4582	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total				

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 344.75
	+
AFFECTATION AU COMPTE 106	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 344.75

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
011	Charges à caractère général	24 000.00	22 439.74	22 439.74
60226	Vêtements de travail		350.00	
6063	Fournitures d'entretien et de	500.00	750.00	
6064	Fournitures administratives	200.00	100.00	
6066	Carburants	500.00	800.00	
6068	Autres matières et fournitures	200.00		
611	Sous-traitance générale	15 000.00	14 339.74	
61551	Matériel roulant	700.00	500.00	
6156	Maintenance	1 000.00	300.00	
6161	Multirisques	200.00	200.00	
618	Divers	500.00		
6227	Frais d'actes et contentieux		2 000.00	
6231	Annonces et insertions	600.00	600.00	
6236	Catalogues et imprimés	700.00	400.00	
6251	Voyages et déplacements			
6256	Missions	100.00		
6257	Réceptions	500.00	500.00	
6261	Frais d'affranchissement		300.00	
6262	Frais de télécommunications	300.00	500.00	
6281	Concours divers (cotisations)	500.00	500.00	
6287	Remboursements de frais	2 000.00	300.00	
6288	Autres	500.00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 248.90	83 405.60	83 405.60
621	Personnels extérieurs au servi			
6215	Personnel affecté par collect.			
6218	Autre personnel extérieur	3 500.00		
6332	Cotisations versées au FNAL	217.50	365.00	
6336	Cotisation au CNFPT et CDG	734.55	936.90	
6411	Salaires, appointements, commi	43 500.00	55 000.00	
6414	Indemnités et avantages divers			
64141	Indemnité inflation titulaires			
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 997.50	13 585.00	
6453	Cotisations retraites	8 251.35	8 734.70	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 248.00	1 984.00	
6458	Cotisations aux autres organ.	1 500.00	2 500.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	300.00	300.00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion couran	6 546.75	5 960.00	5 960.00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
651	Redevances pour concessions			
6518	Autres redevances pour concess	500.00	500.00	
6531	Indemnités	5 000.00	5 000.00	
6533	Cotisations de retraite	400.00	210.00	
6535	Formation	200.00	200.00	
654	Créances irrécouvrables			
6541	Créances admises en non-valeur			
6542	Créances éteintes	346.75		
658	Charges diverses	100.00	50.00	
TOTAL GESTION DES SERVICES		99 795.65	111 805.34	111 805.34
(a)=(011+012+014+65)				
66	Charges financières (b)			
6611	Intérêts des emprunts et dette			
67	CH. exceptionnelles (c)	5 000.00	3 000.00	3 000.00
673	Titres annulés	5 000.00	3 000.00	
6742	Subventions exceptionnelles d'			
6743	Subventions exceptionnelles de			
68	Dotations au provisions (d)	4 635.36		
6815	Dotations aux provisions pour	4 635.36		
69	Impôts sur les bénéfices et assim			
	Autres (g)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DEPENSES REELLESa+b+c+d+e+f		109 431.01	114 805.34	114 805.34
023	Virement à la section d'investisse			
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	1 000.00		
675	Eléments actifs cédés			
6811	Dotations aux amortissements s	1 000.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT		1 000.00		
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. d'exp			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 000.00		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		110 431.01	114 805.34	114 805.34
DE L'EXERCICE				
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
D 002 RESULTAT REPORTE				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATIOI				114 805.34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
013	Atténuations de charges	5 000.00		
6419	Remboursements sur rémunératon			
64198	Autres remboursements	5 000.00		
6459	Remboursements sur charges de			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	25 080.00	52 615.00	52 615.00
7062	Redevances d'assainissement no	25 080.00	52 615.00	
7068	Autres prestations de services			
7084	Mise à dispo. de personnel			
7087	Remboursements de frais			
7088	Autres produits d'activité ann			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation			
747	Subv et part des coll.territor			
748	Autres subv. d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courar			
7588	Autres			
	TOTAL GESTION DES SERVICES	30 080.00	52 615.00	52 615.00
	(a)=70+73+74+75+013			
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	30 000.00	30 000.00	30 000.00
7711	Dédits et pénalités perçues	30 000.00	30 000.00	
773	Mandats annulés			
774	Subventions exceptionnelles			
775	Produits de cession			
78	Reprises sur provisions (d)	346.75		
7815	Reprises sur provisions pour r	346.75		
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	60 426.75	82 615.00	82 615.00
042	<i>Opér.d'ordre de transfert entre se</i>			
043	<i>Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo</i>			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXEF	60 426.75	82 615.00	82 615.00
	=Total des opé.réelles et d'ordre			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIP			32 190.34

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
=				
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			114 805.34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
20	Immo.incorporelles(hors opératio			
21	Immo.corporelles(hors opérations	1 000.00		
2182	Matériel de transport			
2183	Matériel de bureau et info.	1 000.00		
2184	Mobilier			
2188	Autres			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)			
	Total des dépenses d'équipement	1 000.00		
10	Dotations, fonds divers et réserve			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts en euro			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 000.00		
040	Opé.d'ordre transfert entre section			
	Reprises sur autofinancement ant			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 000.00		
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire
13	Subventions d'investissement			
16	Empr et dettes assimil(hors 165)			
1641	Emprunts en euro			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserve	164.04		
10222	FCTVA	164.04		
1068	Autres réserves			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
	Total des recettes financières	164.04		
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	164.04		
021	<i>Virement de la sec. de fonctionne</i>			
040	<i>Opé.d'ordre transfert entre section</i>	1 000.00		
2182	<i>Matériel de transport</i>			
28182	<i>Matériel de transport</i>			
28183	<i>Matériel de bureau et inform.</i>	1 000.00		
28184	<i>Mobilier</i>			
28188	<i>Autres</i>			
	Total prelev.de la sec.de fonctionn	1 000.00		
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 000.00		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 164.04		
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			10 344.75
	=			
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEI			10 344.75

SPANC CDC DU SAULNOIS - BP 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Membres de délégués désignés : 148

Membres de délégués en fonction : 148

Membres de délégués présents : 89

COMMUNAU
DU

Envoyé en préfecture le 16/05/2011

Reçu en préfecture le 16/05/2011

Article 10 de la loi n° 2010-1256 du 22 octobre 2010

REF: 657245701206-20110428-CCSDCC11049-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
Reçu en préfecture le 16/05/2011
Affiché le
ID : 657-2457C1206-20110426-CO-SOUC-11049-DE

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de
la Moselle

Arrondissement
de Château-Salins

Membres de
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 18 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président



Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de délégués désignés : 148
 Nombre de délégués en fonction : 148
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 51

COMMUNA
 DU

Envoyé en préfecture le 20/01/2014
 Reçu en préfecture le 20/01/2014
 CCSDCC14007-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
 DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 Janvier 2014
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

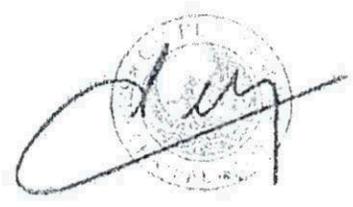
Envoyé en préfecture le 20/01/2014
Reçu en préfecture le 20/01/2014
Affiché le 20/01/2014
ID: 057-245701206-20140116-CCSDCC14007-DE

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS



Envoyé en préfecture le 29/12/2017
 Reçu en préfecture le 28/12/2017
 Affiché le 28/12/2017
 ID : 057-245701206-20171227-CCSDCC17137-DE

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de conseillers désignés : 148
 Nombre de conseillers en fonction : 148
 Nombre de conseillers présents : 55
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;
 Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
> Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
> Mobilier	10 ans
> Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
> Matériel informatique	2 ans
> Matériels classiques	6 ans
> Installations de voirie	20 ans
> Plantations	15 ans
> Bâtiments légers	15 ans
> Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1er janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
> Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Envoyé en préfecture le 28/12/2014

Reçu en préfecture le 28/12/2014

Affiché le

CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7768
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans



Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159
Nombre de conseillers en fonction : 158
Nombre de conseillers présents : 83
Nombre de conseillers votants : 89

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END
Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21116 FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au compte 2041412 versées dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisé 2021-2026 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée délibérante de la collectivité qui verse des fonds de concours peut librement fixer la durée d'amortissement de ceux-ci, indépendamment de leur destination.

L'article 186 de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement.

Dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amortis conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R.2321-1 du CGCT.

L'article R.2321-1, dans son troisième alinéa, fixe la durée d'amortissement à quinze ans au maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics. Mais il est possible de choisir une durée plus courte (même un an), dès l'année de versement, sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

Il en résulte que, dans cette limite, l'assemblée délibérante de la collectivité versante peut librement fixer la durée d'amortissement de telles subventions, indépendamment de leur destination. De même, aucune disposition n'impose d'amortir des subventions d'objet identique à la même cadence. En revanche, selon l'article R.2321-1, « tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme ». Pour une subvention donnée, le plan d'amortissement arrêté est donc intangible, il ne peut être interrompu ou modulé.

Compte-tenu de ce qui précède,

Par dérogation à la délibération n°CCSDCC17137 du 27/12/2017, fixant la durée d'amortissement des subventions inscrites au chapitre budgétaire 204,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **FIXER** la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- **METTRE EN ŒUVRE** la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- **MET EN ŒUVRE** la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme  **END**



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	89
Ayant pris part au vote	87
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

ETAT DES AMORTISSEMENTS POUR 2023

CPTE	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	DUREE AMORTISSE MENT	AMORT ANTERIEUR	AMORT 2023	VNC 31/12/23
2182	RENAULT CLIO	6 900,00 €	2016	5	6 900,00 €	- €	- €
2183	PC et accessoires info	987,60 €	2017	1	987,60 €	- €	- €
2183	Ecran PC	144,00 €	2018	1	144,00 €	- €	- €
2183	Tablette	999,91 €	2022	1	999,91 €	- €	- €
2184	Rangements (étagères)	364,18 €	2019	1	364,18 €	- €	- €
2188	Détecteur portable	1 436,40 €	2018	1	1 436,40 €	- €	- €
TOTAL		10 832,09 €			10 832,09 €	- €	- €

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision	Dotations inscrites au budget de l'exercice	Date de constitution	Montant des prov. et dépréc. const. au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréc. constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12
681 Perte subv de fonctionnement	75 000.00	25/11/2020		75 000.00		75 000.00
681 Risque non recouvrement redevance		25/11/2020	17 494.56	17 494.56		17 494.56
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Perte subv de fonctionnement	75 000.00	1 an	75 000		
6815	Risque non recouvrement redevance	17 494.56	1 an	17 494.56		
TOTAL GENERAL						

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 100

Nombre de conseillers votants : 108

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Décembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 15 Décembre 2022

POINT N° CCSDCC22104

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Budget annexe du SPANC – Actualisation de la provision semi-budgétaire liée au risque de non recouvrement des redevances d'Assainissement Non Collectif (ANC)

VU la délibération n°CCSDCC21107 du 15/12/2021, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la constitution de provisions semi-budgétaires, au budget annexe du SPANC, à hauteur de 13.205,95 €, concernant le risque de non recouvrement des redevances d'ANC ;

VU la délibération n°CCSDCC22056 du 29/06/2022, par laquelle l'Assemblée Communautaire décidait :

- d'admettre en créances éteintes, au budget annexe du SPANC, un montant total de 346,75 €, compte-tenu du jugement pour insuffisance d'actif de M. Jean-Marie BAUCHE, via un mandat au compte 6542 ;

- de valider la reprise de la provision semi-budgétaire afférente, à due concurrence, afin d'obtenir :

- o Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun
- o Montant total de la provision constituée le 31/12/2021 : 13.205,95 €
- o Montant de la reprise sur provision à effectuer : 346,75 €
- o Montant total de la provision restant constituée : 12.859,20 €

Constatant que l'état des restes à recouvrer, relatif au SPANC, au 05/12/2022, s'établit à un montant total de 22.714,56 €, répartis de la manière suivante, sur la période 2014 à 2021 :

Année	Montant total en euros
2014	175,04 €
2015	375,00 €
2016	750,00 €
2017	600,00 €
2018	1.639,42 €
2019	2.461,68 €
2020	4.677,73 €
2021	12.035,39 €
TOTAL	22.714,56 €

22.714,56 € - 5.220,00 € = 17.494,56 €

Considérant, d'une part, que compte-tenu de la faible ancienneté des créances liées à l'exercice 2022, ces dernières ne peuvent pas être considérées comme présentant un risque de non recouvrement avéré, et n'ont donc pas été intégrées au détail ci-dessus ;

Considérant, d'autre part, qu'une commune membre de la CCS figure dans les non-recouvrements 2021, pour un montant total de 5.220,00 € ;

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « Finances »,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire d'approuver l'actualisation des provisions semi-budgétaires, au budget annexe du SPANC, relatives au risque d'irrecouvrabilité des redevances d'ANC, comme suit :

- **ACTUALISER** la provision semi-budgétaire effectuée, afin d'obtenir :
 - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
 - Montant total de la provision constituée au 13/12/2022 : 12.859,20 € ;
 - Montant de la provision complémentaire à effectuer : 4.635,36 €
 - Montant total de la provision constituée au 31/12/2022 : 17.494,56 €.

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** l'actualisation de la provision semi-budgétaire effectuée, afin d'obtenir :
 - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
 - Montant total de la provision constituée au 13/12/2022 : 12.859,20 € ;
 - Montant de la provision complémentaire à effectuer : 4.635,36 € ;
 - Montant total de la provision constituée au 31/12/2022 : 17.494,56 € ;

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	107
Abstention	3
Suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour	102
Contre	2

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 100

Nombre de conseillers votants : 108

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Décembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 15 Décembre 2022

POINT N° CCSDCC22107

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Budget annexe du SPANC – Maintien de la provision permettant la stabilité des tarifs suite à la perte des aides départementales et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Par délibération n°02/2008 prise en Conseil Communautaire du 7 janvier 2008, l'Assemblée autorisait l'exploitation du Service Public d'Assainissement non Collectif en régie, conformément aux dispositions de l'article L.2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le SPANC constitue un service public à caractère industriel et commercial.

Considérant que l'article L2224-1 du CGCT dispose que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles ;

Attendu que selon l'article L2224-2 du CGCT :

« Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Les dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT autorisent les communes et les groupements de collectivités territoriales, quelle que soit leur population, à prendre en charge les dépenses de leur service d'assainissement non collectif lors de sa création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices. »

Le soutien du budget principal de la CCS vis-à-vis du budget annexe du SPANC s'est caractérisé par la prise en charge des charges de personnel liées au fonctionnement du SPANC, par le budget principal, à compter de 2008 et pendant les 5 premiers exercices.

Cette prise en charge, cumulée à l'existence d'aides financières au fonctionnement versées respectivement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et le Département de la Moselle, ont contribué à justifier l'excédent de fonctionnement cumulé qui s'établissait à 125.240,79 € au 01/01/2020.

Compte-tenu qu'au terme du soutien du budget principal et à l'issue des aides départementales et de l'AERM, l'activité de la régie à autonomie financière du SPANC ne suffisait pas à équilibrer ses comptes, et les déficits de fonctionnement suivants (compensés par l'excédent cumulé) ont été constatés depuis 2018 :

- Déficit de fonctionnement 2018 : 30.157,29 €

- Déficit de fonctionnement 2019 : 38.904,93 €.

Par délibération n°CCSDCC20122 du 25/11/2020, l'assemblée communautaire autorisait la constitution d'une provision semi-budgétaire, au budget annexe du SPANC, comme suit :

- Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun ;
- Objet de la provision : permettre le maintien des tarifs du SPANC à l'identique, en comblant les déficits de fonctionnement évalués ;
- Montant total de la provision à constituer : 75.000,00 € ;
- Utilisation de ladite provision : évaluée à 25.000 € annuels.

Cette provision a été maintenue par la délibération n°CCSDCC21114 du 15/12/2021.

Considérant qu'un excédent de fonctionnement cumulé, d'un montant de 50.292,32 €, a été constaté au budget annexe du SPANC, au 31/12/2021 ;

Considérant l'avis des membres de la commission « Finances »,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **MAINTENIR** ladite provision semi-budgétaire de 75.000,00 €, au budget annexe du SPANC, dans l'optique de permettre la stabilité des tarifs du SPANC jusqu'à la fin du mandat, en comblant les déficits de fonctionnement lorsqu'ils seront constatés ;
- **SOLLICITER** la Commission « Développement Durable et Hydrologie », en vue d'obtenir une projection du devenir du service SPANC à l'horizon 2026 (organisation du service / externalisation de missions / RH etc...) qui devra permettre à la Commission « Finances » d'effectuer les projections financières correspondantes.

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le maintien de ladite provision semi-budgétaire de 75.000,00 €, au budget annexe du SPANC, dans l'optique de permettre la stabilité des tarifs du SPANC jusqu'à la fin du mandat, en comblant les déficits de fonctionnement lorsqu'ils seront constatés ;
- **SOLLICITER** la commission « Développement Durable et Hydrologie », en vue d'obtenir une projection du devenir du service SPANC à l'horizon 2026 (organisation du service / externalisation de missions / RH etc...) qui devra permettre à la Commission « Finances » d'effectuer les projections financières correspondantes ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	105
Abstention	3
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	101
Contre	1

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES TOTALES (I)= A+B+C+D			
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)= A+B+C			
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursements)		
1641	Emprunts en euro		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Dotations, fonds divers et réserves (reversements)		
13	Subventions d'investissement (reversements)		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	<i>Transferts entre sections = C+D</i>		
	<i>Reprises / Autofinancement antérieur (C)</i>		
10	<i>Sur apports, dotations et réserves</i>		
14	<i>Sur provisions réglementées</i>		
15	<i>Sur provisions pour risques et charges</i>		
139	<i>Subv. d'invest. reprises au c/résultat</i>		
.9	<i>Sur provisions pour dépréciation</i>		
1688	<i>ICNE N-1 contrepassés sur emprunts</i>		
276	<i>ICNE de l'exercice sur prêts</i>		
	<i>Autres opérations</i>		
	Charges transférées D=E+F+G		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
	<i>Production immobilisée (F)</i>		
	<i>Stocks (G)</i>		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00	0.00	0.00	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=G+H+J+K			
	Ressources propres ext. (G)		
10222	FCTVA		
	Autres recettes financières (H)		
274	Remboursement de prêts		
	Autres		
021	Virement de la section de fct		
	Transferts entre sections (J)		
1688	<i>Intérêts courus :ICNE de l'exercice sur emprunts</i>		
2768	<i>Intérêts courus :ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>		
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogat.</i>		
15	<i>Prov. pour risques et charges</i>		
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>		
21	<i>Immobilisations corporelles</i>		
26	<i>Participations et créances rattachées à des créan.</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
.9	<i>Provisions pour dépréciation</i>		
481	<i>Amortissement des charges à étaler</i>		
021	Virement de la section d'exploitation (K)		
Pour information : Autres ressources financières			
ne faisant pas partie des ressources propres (c/166 et c/1644)			
1641	Emprunts en euro		
16449	Op. afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie		
166	Refinancement de dettes		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	0.00	0.00	10 344.75	0.00	10 344.75

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00
Recettes propres disponibles	10 344.75
Solde	10 344.75

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1



TABLEAU DES EFFECTIFS
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CATEGORIE	GRADES	Postes Créés		statuts		Postes en ETP	Postes pourvus
		TC	TNC	titulaire	non titulaire		
B	Technicien Principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0
C	Adjoint technique	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif	1	0	0	1	1	1
Autre filière	contrat aidé en CDI	0	0	0	0	0	0
TOTAL		2	0	1	1	2	2

50%	50%
-----	-----

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 100

Nombre de conseillers votants : 108

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Décembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 15 Décembre 2022

POINT N° CCSDCC22110
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Modification du tableau des effectifs

Considérant l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 07.12.2022 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Saulnois rectifié, conformément au tableau ci-après.

CATEGORIE	GRADES	Postes Créés		STATUTS		Postes en ETP	Postes POURVUS
		TC	TNC	Titulaire	non titulaire		
A	Directeur Général des Services	0	0	0	0	0	0
A	Attaché Principal	2	0	1	1	2	2
A	Attaché	4	0	1	3	4	3
A	Ingénieur	2	0	1	1	2	2
A	Puéricultrice hors classe	2	0	2	0	2	2
A	Puéricultrice de classe supérieure	1	0	1	0	1	1
A	Puéricultrice de classe normale	1	0	1	0	1	0
A	Infirmière de soins généraux hors classe	1	0	1	0	1	1
A	Infirmière de soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
A	Infirmière de soins généraux de classe normale	1	0	1	0	1	1
B	Technicien Principal de 1ère classe	1	0	1	0	1	1
B	Technicien Principal de 2ème classe	2	0	0	2	2	2
A	Educateur Principal de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	0	1	0	1	1
A	Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	5	1	3	3	5,8	3
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	2	0	2	0	2	2
B	Rédacteur	1	0	0	1	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	5	0	5	0	5	5
C	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	1	1	2	0	1,5	2
C	Adjoint administratif	4	0	3	1	4	3
C	Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	4	0	4	0	4	4
C	Auxiliaire de puériculture Ppal 2ème classe	11	1	6	6	11,5	9
C	Agent social principal de 1ère classe	5	0	5	0	5	5
C	Agent social principal de 2ème classe	3	0	3	0	3	3
C	Agent social	8	0	4	4	5	8
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	0	2	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	8	1	8	1	9	9
C	Agent de maîtrise	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique	13	3	12	4	16	15
A	VTA	1	0	0	1	1	0
Hors filière	Contrats aidés	2	2	0	4	3,6	3
	Apprentissages EJE	2	0	0	2	2	2
TOTAL		96	9	71	34	103,4	92
TOTAL		105		68%	32%	ETP	POSTES POURVUS

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Saulnois rectifié, conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	108
Ayant pris part au vote	108
Abstention	1
Suffrages exprimés	107
Majorité absolue	54
Pour	104
Contre	3

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	108
Nombre de suffrages exprimés	109
VOTES : Pour	109
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 03/04/2023

Présenté par le Président,
A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023

Le Président,
Délibéré par l'assemblée délibérante

A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023
Les membres du conseil communautaire



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 108

Nombre de conseillers votants : 115

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 03 avril 2023

POINT N° CCSDCC23021-L
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe SPANC

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

Recettes de fonctionnement		114.805,34	€
Recettes d'investissement		10.344,75	€
	TOTAL RECETTES	125.150,09	€
Dépenses de fonctionnement		114.805,34	€
Dépenses d'investissement		0.00	€
	TOTAL DEPENSES	114.805,34	€

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

Recettes de fonctionnement		114.805,34	€
Recettes d'investissement		10.344,75	€
	TOTAL RECETTES	125.150,09	€
Dépenses de fonctionnement		114.805,34	€
Dépenses d'investissement		0.00	€
	TOTAL DEPENSES	114.805,34	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jérôme END



Résultat du scrutin :

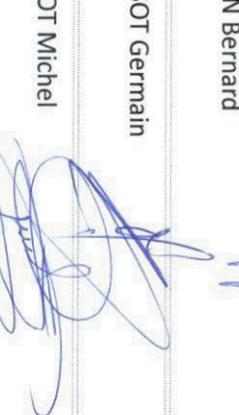
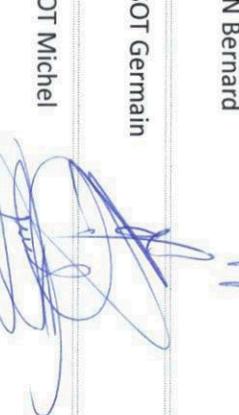
Nombre de conseillers votants	115
Ayant pris part au vote	111
Abstention	2
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour	109
Contre	0

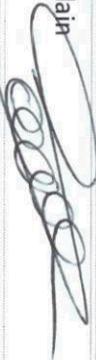
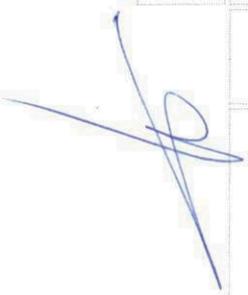
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

A à C

Commune	Boitier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
ABONCOURT SUR SEILLE	1		BAGNON Fabrice 		DI MATTEO Eric
ACHAIN	2		RENARD Louis		DUBOIS Jérôme
AJONCOURT	3		VERHEE René 		DONO Michel
ALAINCOURT LA COTE	4		DOYEN Bernard		NICOLAS François
ALBESTROFF	5		MUSSOT Germain		
ALBESTROFF	6		PREVOT Michel 		
AMELECOURT	7		CHAIZE Gérard 		ADONIAS René
ATTILLONCOURT	8		GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude
AULNOIS SUR SEILLE	9		PROVOST Jean-Luc 		GRANDCLAUDE Thierry
BACOURT	10		BELLOY Thierry		STEGNER Sylviane
BASSING	11		LEGRAND Christian		LAVAL Simon
BAUDRECOURT	12		BIZE Martine		DECKER François
BELLANGE	13		CAMPADIEU Marcel 		PERNET Pascal

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
BENESTROFF	14		JAYER Francis 		
BENESTROFF	15		THIRION Laurent		
BERMERING	16		SCHAEDEGEN Denis		JAYER Pierre
BEZANGE LA PETITE	17		SEVE Hervé		NAVE Claude 
BIDESTROFF	18		BELLO Hervé		PIERRON Francis
BIONCOURT	19		MICHEL Patrick		PERRIN Philippe
BLANCHE EGLISE	20		BOUBEL Alain 		BROQUARD Jean-Michel
BOURDONNAY	21		BARBIER Armelle 		JULLY Patrick
BOURGALTROFF	22		HINSCHBERGER Sylvain 		DENIS Marcel
BREHAIN	23		BUTLINGAIRE Olivier		GALAN Daniel
BURLIONCOURT	24		RICATTE François 		NONDIER Christian
CHAMBREY	25		PEIFFERT Patrick 		ALBRECH Gaëtan
CHATEAU BREHAIN	26		PETTIT Jean-Paul		LALLEMENT Michel
CHATEAU SALINS	27		BENIMEDDOURENE Gaëtan		

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.

Conseillers suppléants

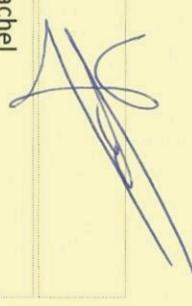
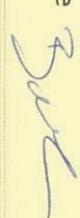
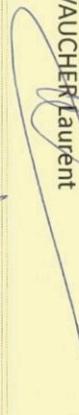
A à C

CHATEAU SALINS	28		HAMANT Daniel		
CHATEAU SALINS	29		HAZOTTE Bernard		
CHATEAU SALINS	30		LARIVIERE Sylvie		
CHATEAU SALINS	31		MARTIN-CAPET Monique		
CHATEAU SALINS	32		SIMON Patrick		
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine		
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine		
CHATEAU SALINS	35	X			
CHATEAU VOUE	36		SCHMITT-KNAFF Isabelle		PEREK Hélène
CHENOIS	37	α	CHIR Sandrine		MAOT Alexandre
CHICOURT	38		BARTHELEMY Yves		LONCAR Nathalie
CONTHIL	39		ROMAIN Olivier		SEMMELBECK Valérie
CRAINCOURT	40		FISCHER Didier		MATHIEU Dominique
CUTTING	41		IMHOFF Germain		DUCHESNE Olivier

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

D à H

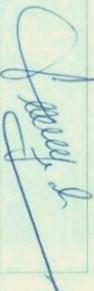
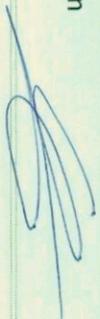
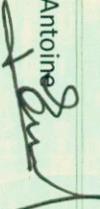
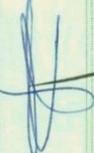
Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42		CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELME	43		FORFERT Michel 		
DELME	44		KLOPP Loïc 		
DELME	45	P	PILLEUX Christelle 		
DELME	46		THESE Didier 		
DIEUZE	47		ESSELIN Christophe 		
DIEUZE	48		HAMANT Michel 		
DIEUZE	49		HERBUVEAUX Francine 		
DIEUZE	50		HOCOUEL Daniel 		
DIEUZE	51		LANG Jérôme 		
DIEUZE	52		LOUIS Bernard 		
DIEUZE	53		OBELLIANNE Laurence 		
DIEUZE	54	X	RESCHWEIN Sylvie 		

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DIEUZE	55		SASSO Dominique 		
DIEUZE	56		SCHREINER-WIRTZ Rachel		
DIEUZE	57		TORMEN Sylvie 		
DOMNOM LES DIEUZE	58		THIRION Micheline 		THIRION Eric
DONJEU	59		LEMOINE Serge 		LESEUR Daniel
DONNELAY	60		CHAMANT Christian		BOURGUIGNON André
FONTENY	61		DONATIN Alain 		HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62		DIEUDONNE Thérèse 		LECAQUE Daniel
FRANCALTROFF	63		CUFER Daniel 		
FRANCALTROFF	64		MULLER Nadine 		
FREMERY	65		BARBIER Marie-Thérèse 		PERRIN Jean-Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66		CIARAMELLA Raphaël		VAUCHER Laurent 
GELUCOURT	67		VEVEURT Jean-Louis 		THOLEY Fatima 
GERBECOURT	68		DEHAND Jacques		GUYOT Philippe

GIVRYCOURT	69		ZIMMERMANN Jacques		NAVELOT Virginia
GREMECEY	70		L'HUILLIER Guy		BLAISIN Philippe
GUEBESTROFF	71		CHATEAUX Thierry		SCHERRER Gilbert
GUEBLANGE LES DIEUZE	72		VOINOT Gilbert		TEPPE Eujénia
GUEBLING	73		REMILLON Joseph		BERNARD Evelyne
GUINZELING	74		GERING Maurice		ADRIAN Marc
HABOUDANGE	75		CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte
HAMPONT	76		SCHERRER Sylvain		MASSON Gérard
HANNOCOURT	77		GODFRIN Jean-Noël		MEYER Pascal
HARAUCOURT SUR SEILLE	78		JOST Annette		HENRY Franck
HONSKIRCH	79		MONSIEUX Carol		GAERTNER Fabien

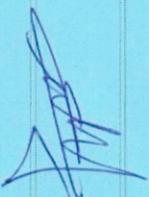
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

I à N

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
INSMING	80		BRULLARD Philippe 		
INSMING	81		PATTAR Alain 		
INSVILLER	82		BOUSCHBACHER Sylvie		FIMEYER Christian 
JALLAUCOURT	83		FLORENTIN François 		NEIS Rachel
JUVELIZE	84		CIMINERA Sylvain 		VELOT Laurent
JUVILLE	85		BLASSELLE Hervé		FARKAS Dominique 
LAGARDE	86		HAMANT Livier 		LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87		ETIENNE Gilles 		LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88		BOFFIN Christelle		PERNET Sonia
LENING	89		ERNST Antoine 		DUMONS Christophe
LESSE	90		TIAPHAT Benoît 		GRANDIDIER Alban
LEY	91		FOUQUET Marie-Christine		BARBE Claude 

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

O à Z

Commune	Boffier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
OBRECK	118		ROTH Laëtthia		CANTENEUR François
OMMERAY	119		HENRY Sébastien		BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120		PIC Jean-Jacques 		GEIS Virginie
ORON	121		CHONE Jean-Marc		DULME André
PETTONCOURT	122		TOSI Marie-Claude 		MARTY Sylvain
PEVANGE	123		CHATEAUX Yannick 		BARBIER Laurent
PREVOCOURT	124		MEYER Gérard 		GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125		PERRIN Robert 		PELESZUCK Jean-Claude
PUZIEUX	126		QUENETTE Gaëlle 		DOLLMANN Françoise
RENING	127		FESTOR Michel		BEYLET Olivier
RICHE	128		FORET Robert		CORSAINT Fabienne
RODALBE	129		DISCHER Roland		PERNET Jean-Marie
RORBACH LES DIEUZE	130		BOUCHE Etienne		GRDJAN Jean

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.

Conseillers suppléants

O à Z

SAINT EPVRE

131

LEONARD Jean-Pierre

VINCENT Christelle

SAINT-MEDARD

132

SIMON-LALZACE Aurélie

VAUTRIN Claude

SALONNES

133

BROQUARD Jean-Pierre

TONNEILLIER Marie-Josèphe

SOTZELING

134

DIDIER François

COUREL Christian

TARQUIMPOL

135

BARTHELEMY David

BARTHELEMY Ghislain

TINCRY

136

DUSSOUL Gil

NASSOY Jean-Louis

TORCHEVILLE

137

FRICHE Laurent

BESSEGA Bertrand

VAHL LES BENESTROFF

138

LALLEMENT Fabrice

PELTRE Brigitte

VAL DE BRIDE

139

FIEBIG Vincent

VAL DE BRIDE

140

LAIR Jacques

VANNECOURT

141

RAMBOUR Michel

LOUIS Guy

VAXY

142

LALLEMENT Claude

CEZARD Frédéric

VERGAVILLE

143

BECK Gérard

VERGAVILLE

144

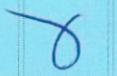
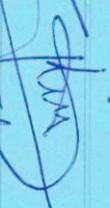
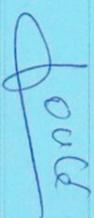
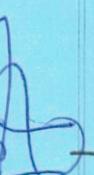
PILEGGI Daniel

VIBERSVILLER

145

KLEIN Valérie

LEFFEVRE Jean-Claude

VIC SUR SEILLE	146		BENEDIC Isabelle		
VIC SUR SEILLE	147		END Jérôme		
VIC SUR SEILLE	148		KUNTZ Olivier		
VIC SUR SEILLE	149		MASCHINO Agnès		
VIC SUR SEILLE	150		ROESS Emilien		
VILLERS SUR NIED	151		LEMALE Jean-François		FOULE Giséle 
VIRMING	152		HOUPERT Yolande		SCHERER Christian
VITTEBSBOURG	153		ROSTOUCHER Gilbert		
VIVIERS	154		CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien
WUISSE	155		GUELLE Daniel		ILLY Christophe
XANREY	156		REMILLON Carole		VERGANCE Dominique
XOCOURT	157		AUMONIER Jean-Pierre		HOULLON Didier
ZARBELING	158		THIRY Stéphanie		SAJOUS Sophie 
ZOMMANGE	159		GAILLOT Jean-Luc		GAILLOT Laurent